

Tentative d'extorsion de congés à la Direction de l'Éducation et de l'Enfance :

Lors du CT du 17 Mai, a été abordé le retour à la semaine de 4 jours et les incidences sur l'organisation du temps de travail des agents des écoles.

En plus d'avoir dénoncé la méthode de concertation sur ces changements, nous sommes intervenus sur le choix de la collectivité quant au calcul pour déterminer les droits à congés des ATSEM. Nous avons alors fait l'intervention suivante :

Concernant les modifications des horaires des ATSEM :

Les ATSEM étant annualisées rentrent dans la catégorie des agents ayant un temps de travail irrégulier. Pour leur calcul des droits à congés vous avez donc établi une moyenne du temps de travail hebdomadaire à 4.65 jours pour définir le nombre de congés soit 26 CA.

Si les textes prévoient en effet que ces calculs s'appliquent pour les CA des agents ayant un temps de travail irrégulier, les textes ne disent rien pour le calcul des autres congés tels que les CE. Les jours fractionnables ne sont d'ailleurs pas soumis à ce calcul.

Néanmoins, si la moyenne des obligations hebdomadaires est requise pour le calcul des droits à congés, c'est aussi cette moyenne qui doit être prise en compte pour le décompte des jours ouvrés lors de la pose de congés. Donc, sommes-nous bien d'accord qu'une ATSEM qui posera une semaine pleine de congés se verra décompter 4.65 jours de congés et non 5 jours ?

La Direction de l'éducation n'a semble-t-il pas pris en compte cette donnée et s'apprêtait à retirer 5 jours de congés pour une semaine pleine et ainsi pénaliser les agents de 2.5 jours.

Face à la complexité de la gestion des ces 4.65 jours de congés à déduire pour une semaine pleine, **la collectivité a décidé de revenir au nombre de jour normal pour tous, à savoir : 28 CA au lieu des 26 annoncés et 5 CE au lieu des 4.5 annoncés.**

La dynamique de la DEE était bien de trouver une astuce pour diminuer le nombre de congés des ATSEM !!!

Loupé !!!



INFORMATION

Examen professionnel Agent de Maîtrise

- Epreuve d'admissibilité le 24 janvier 2019.
- Pré inscription du 04/09/2018 au 10/10/2018.
- Clôture des inscriptions le 28/10/2018.
-

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin d'aide dans la procédure.

Le SNUTER-FSU mettra en place une préparation à l'attention des agents inscrits. Cette dernière se déroulera en dehors de vos heures de travail.

Il vous sera proposé 20 heures de préparation pour l'épreuve d'admissibilité puis 6 heures supplémentaires pour les agents qui passeront l'orale.

Afin de savoir s'il est nécessaire de faire plusieurs groupes, merci de nous faire connaître votre intérêt pour cette préparation au mail suivant :

fsu.territoriauxargenteuil@gmail.com



Jeu des chaises musicales à la Direction des Finances :

+Après avoir poussé la responsable du service comptabilité vers la porte de sortie pour donner la place à l'adjointe, c'est la chef du service de la régie qui est sommée de laisser sa chaise à son adjointe !!!!
Qui sera le prochain ? Il est temps de vite arrêter la musique.

+Un peu de positif : nous avons réussi à convaincre qu'il était nécessaire de revoir l'intitulé du poste des agents de régie suite aux nombreuses tâches et missions supplémentaires qui leur ont été confiées ces derniers mois. Leur montant d'IFSE a donc été augmenté !

Mais en contrepartie, les agents de régie doivent accepter de jouer au jeu du **ROI DU SILENCE** ! Sous prétexte d'un « open space » et du fait que son bureau est à proximité de cet « open space », la nouvelle chef de service s'octroie le droit d'intervenir et de se servir des conversations que les agents ont entre eux. Elle leur dit que s'ils ne veulent pas qu'elle interfère dans leurs conversations, ils n'ont qu'à attendre qu'elle ne soit pas là pour parler ! Manifestement, la liberté d'expression s'arrête à la porte de la régie !



Fuite des agents de la jeunesse :

+Après le départ de la responsable du pôle citoyenneté (en poste depuis à peine un an), le responsable administratif et financier a également pris la poudre d'escampette.
Plusieurs autres agents sont aussi en attente d'une mobilité ! **Que se passe-t-il ?**



+Revirement de situation : la Directrice de la Jeunesse ainsi que la collectivité, après avoir tant décrié l'échelle de cadre intermédiaire à la jeunesse (le 16 mars 2017 la directrice supprimait les postes de chef de service et chef de service adjoint) ont finalement à peine un an plus tard soudainement changé d'avis. Un poste d'encadrement intermédiaire entre la directrice de la jeunesse et les structures jeunesse a été créé lors du dernier CT. NON, NON, rassurez-vous, les choses vont se faire vite ! Et oui, le poste qui n'a été créé que lors du CT de Mai 2018 était déjà à pourvoir sur la brève il y a plusieurs mois. L'agent recruté a même commencé ses nouvelles missions avant même que le poste ne soit officiellement créé après avis du CT comme le veut la réglementation.

C'est ça la conception du dialogue sociale et du respect des instances par la Directrice de la Jeunesse !



LA FSU TERRITORIALE

La Direction de la Police Municipale ou l'Etat dans l'Etat :

Lors de l'Assemblée Générale du Jeudi 15 Mars 2018 à destination des policiers municipaux, agents CSU (Centre de surveillance urbaine) et des ASVP (Agent de surveillance de la voie publique). Les agents ont pu exprimer leur colère, ainsi que leurs inquiétudes face au climat délétère qui règne dans cette direction.
Nous découvrons qu'un système de gestion spécifique des agents a été mis en place pour les encadrer.

Policiers et agents du CSU :

Lorsque les agents rencontrent des difficultés sur des incidents, la direction ne prend pas ses responsabilités et impose aux agents eux mêmes d'établir un rapport qui est souvent suivi de sanctions ainsi que des non renouvellements de contrats totalement injustifiés (le Directeur de la PM ne fournit qu'une partie des rapports à la Direction Générale). La Directrice de la Tranquillité Publique forte en langue de bois nous écrira que la collectivité n'est pas tenue de justifier une non reconduction de contrat ! Ah bon, mais on pensait que la collectivité rencontrait des problèmes financiers. Donc comment justifier une non reconduction de contrat au délit de faciès quand la conséquence est pour un poste le paiement de deux salaires (celui de l'agent en fin de contrat et celui de l'agent qui sera recruté pour le remplacer !!!! Un peu de sérieux Madame la Directrice !!!!

.../...

La hiérarchie a décidé de mettre en place un règlement intérieur spécifique aux policiers. Bien entendu, ceci sans passage au comité technique.

Lors des souhaits de congés, les agents une nouvelle fois ne retrouvent pas les mêmes droits que les agents des autres directions de la ville. Des procédures inédites, strictes et surtout incohérentes pour le dépôt de congés. Les policiers arrivent en mutation et repartent très vite en courant ! La direction générale dit ne pas comprendre les raisons de tous ces départs malgré la mise en place de l'armement censée rendre plus attractive la PM d'Argenteuil. Pourtant, la réponse est évidente !

Les agents ASVP :

C'est la chasse aux agents ! Le nouvel outil de verbalisation est utilisé par la hiérarchie pour géo localiser les ASVP et surtout leur mettre la pression pour qu'ils passent moins de temps sur certaines rues. L'objectif étant d'augmenter le taux de verbalisations. Les agents nous expliquent aussi que lorsqu'ils formulent une demande d'équipement spécifique tel que la nécessité d'une lampe de même model que celle fournie aux PM, il leurs était répondu que si leur taux de verbalisation augmentait, ils l'obtiendraient. Chantage !!!

Il est imposé à tous les agents (PM, CSU et ASVP) de travailler un dimanche sur deux. Ces derniers ne sont pas rémunérés en heures de dimanche mais compris dans le temps de travail hebdomadaire. Soit un taux horaire augmenté de quelques centimes. En plus de ne pas être traités comme les agents des autres directions, 3 cadres de travail, 3 traitements différents.

Après avoir reçu une réponse écrite aux points soulevés, la directrice ne répond plus à nos mails, y compris quand nous l'alertons d'un acharnement du directeur de la PM sur certains agents de PM qui ont pour seul défaut de ne pas se laisser faire.

Nous restons inquiets mais très vigilants !!!

La journée de carence :



LA FSU TERRITORIALE

Malgré l'opposition de toutes les organisations syndicales au niveau national, le gouvernement a décidé de remettre en place le jour de carence pour les fonctionnaires des trois fonctions publiques. L'article 115 de la loi de finances pour 2018 est rentré en vigueur au premier janvier.

La collectivité n'étant pas prête n'a pas appliqué la retenue. Plusieurs organisations syndicales de la ville avaient demandé à ce que ne soit appliqué ce jour de carence qu'à partir du moment où la collectivité était en mesure de le faire et ce sans effet rétroactif afin de ne mettre en difficulté aucun agent !

La collectivité a décidé de ne pas prendre en compte cette demande et a appliqué les retenues sur salaire sur la paye du mois de Mai. **Certains agents ont donc eu à subir la retenue de plusieurs jours de carence (depuis le mois de janvier) en une seule fois. Nombreux sont les agents mis en difficultés avec une retenue importante sur le même mois !!!**

Pourtant la « circulaire du 15 février 2018 relative au non versement de la rémunération au titre du premier jour de congés maladie ... » précise dans le chapitre 4.4 « déclenchement du mécanisme de retenu » :

« Il est recommandé d'opérer cette retenue au titre du mois suivant, lorsqu'elle n'a pas pu être prise en compte sur la paie du mois pendant lequel est survenu le congé maladie ».

A Argenteuil, il aura fallu près de 5 mois !!!

La circulaire avait pourtant prévu *« qu'à titre transitoire et dans le cas de situations difficiles pour les agents ayant cumulé depuis le 1^{er} janvier 2018 plusieurs jours de carence, un étalement sur plusieurs mois des retenues pourra être envisagé (...) ».*

La collectivité d'Argenteuil a préféré ne pas saisir cette opportunité préférant prendre le risque de mettre certains agents en difficultés !

Le stationnement des agents du centre ville (la suite) :

Lors de notre précédent journal nous dénoncions les difficultés des agents du centre ville à stationner et à l'obligation de certains de payer pour venir travailler et ce depuis la nouvelle politique de stationnement mise en place par la collectivité sans réflexion sur l'impact pour les agents. L'engagement d'une étude globale de cette problématique par la collectivité a été tenu. Les résultats ont été présentés aux organisations syndicales lors d'une réunion ainsi qu'aux représentants du personnel qui siègent en CHSCT. Un gros travail a été effectué pour libérer des places. Plusieurs parkings aujourd'hui en accès libre vont être « privatisés » et ne seront bientôt accessibles qu'aux agents munis d'un badge. Une attention particulière va être portée aux agents de l'hôtel de ville qui travaillent en horaires décalés et qui font de l'accueil du public (parking derrière la cantine aujourd'hui saturé). Nous avons demandé à ce que cette même attention soit portée aux agents de la crèche des Aquarelles qui travaillent aussi en horaires décalés, afin de leur garantir une place de stationnement puisque la crèche est soumise à un taux d'encadrement réglementaire. La prise de poste à l'heure est donc impérative.

La date de fin juin/début juillet nous a été annoncée pour la mise en place de toutes ces mesures.

La Mutuelle :



Lors du CT du 17 Mai a été abordée la question de la mutuelle et du changement de prestataire. Notre intervention a été la suivante :

« Comme nous l'avons dit lors de la préparatoire à ce CT, ce qui posait problème aux agents ayant leur mutuel à la MNFCT était le délai de remboursement. Parfois plus d'un mois pour de gros remboursements tels que le dentaire ou l'optique. Avez-vous des garanties sur ce délai avec le nouveau prestataire ?

Nous aurions souhaité aussi que la collectivité prenne en charge les 50% de l'augmentation prévue avec le nouveau prestataire mais pour tous les agents ayant la mutuelle de la ville y compris ceux qui jusqu'à ce jour ont 0 euro de participation. Ces derniers vont subir une augmentation de 10 euros après avoir déjà subi une première augmentation du même montant. Soit depuis 2015 une augmentation qui va représentée 240 euros à l'année.

Si la collectivité s'engage à prendre en charge la moitié de l'augmentation pour les deux tranches aujourd'hui à 0 (ce qui représente à ce jour 133 agents), nous serions tentés de voter « pour ». Dans le cas contraire, nous nous abstenons ».

La collectivité ayant dit lors du CT qu'elle prenait en compte cette demande, nous avons voté « POUR ».

A venir dans le prochain numéro :



+Si vous avez une question à laquelle vous souhaitez que l'on réponde dans notre prochain numéro, n'hésitez pas à nous la faire connaître à l'adresse mail suivante : fsu.territoriauxargenteuil@gmail.com.

+CHSCT : mascarade et simple perte de temps !!!

+Point sur le Service « Petits Travaux » (CTI).

+Point sur le CCAS.

+Point sur l'entretien professionnel.



Nous contacter/nous rencontrer :

Vous rencontrez des difficultés personnelles ou collectives dans votre service, n'hésitez pas à nous solliciter pour que nous vous accompagnions dans vos démarches.

Nous pouvons vous recevoir sur rendez-vous ou lors de nos permanences les lundis après-midi et mercredis et jeudis matin.

Contact : Mail : fsu.territoriauxargenteuil@gmail.com -Tel : 06-63-11-52-28/01-34-23-44-21